



# LISTES MINISTÉRIELLES 2024 CRITERES BIATHLON

Pour être classé sur les Listes Ministérielles, les athlètes devront cumulativement :

- 1 - **avoir réalisé** à minima les performances décrites ci-dessous, au titre de la saison 2023/2024
- 2 - **être proposé** par le Directeur Technique National au Ministère des Sports
- 3 - **avoir déposé** sa demande de pré-inscription sur le Portail du Suivi Quotidien du Sportif
- 4 - **être validé** par le Ministère des Sports

Le DTN pourra solliciter le maintien en liste « Sénior » ou « Relève » d'un sportif qui n'aurait pas satisfait aux critères de performance requis. La dérogation ainsi consentie devra être expressément justifiée.

Seul le Ministère est habilité à inscrire les athlètes sur les Listes Ministérielles de Haut Niveau.

Cette inscription est officielle au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

## A. SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

**Attention, les sportifs de haut niveau proposés devront signer et retourner la convention « Sportif de Haut Niveau » mise en place par le décret n°2016-1287 du 29 septembre 2016 pour valider définitivement leur inscription.**

### **I- Catégorie Elite**

#### **Critères :**

- Classement Coupe du Monde – Classement final par spécialité ou classement général :  
⇒ Place de 1 à 8
- Jeux Olympiques et Championnats du Monde :  
⇒ Place de 1 à 8 pour les épreuves individuelles  
⇒ Place de 1 à 4 pour les épreuves par équipe ou relais

### **II- Catégorie Sénior**

#### **Critères :**

- Classement Coupe du Monde – Classement final par spécialité ou classement général :  
⇒ Place de 9 à 30
- Jeux Olympiques et Championnats du Monde :  
⇒ Place de 9 à 16 pour les épreuves individuelles  
⇒ Place de 5 à 8 pour les épreuves par équipe ou relais

### **III- Catégorie Relève (moins de 26 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2024 – nés en 1998 et après)**

#### **Critères :**

- Jeux Olympiques ou Championnat du monde :
  - Epreuves individuelles : place de 17 à 32
- Coupe du Monde :
  - Epreuves individuelles : place de 1 à 30 / place de 1 à 40 pour les U22
- IBU CUP :
  - Classement général : place de 1 à 30
  - Epreuves individuelles : place de 1 à 8 / place de 1 à 15 pour les U22
- Championnats du Monde Juniors :
  - Epreuves individuelles : place de 1 à 10
  - Epreuves par équipe : place de 1 à 3
- Championnats du Monde Jeunes :
  - Epreuves individuelles : 2 places de 1 à 5
- FOJE & JOJ :
  - Epreuves individuelles : place de 1 à 3
  - Epreuves par équipe : victoire
- Junior CUP :
  - Epreuves individuelles : 1 place de 1 à 3 ou 3 places de 1 à 10

## **B. COLLECTIFS NATIONAUX**

Cette liste regroupe les sportifs :

- Qui œuvrent au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de références ;
- Qui sont considérés comme des partenaires d'entraînement ;
- Qui étaient anciennement listés mais sous condition de santé particulière (sportifs blessés)
- Qui sont considérés par le DTN comme des sportifs à fort potentiel.

La liste des « collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

## **C. ESPOIRS**

Les performances indiquées sont hors athlètes proposés en groupe FFS.

#### **Critères :**

- U22
  - U22 – 1<sup>ère</sup> année – classement Scratch Top 10 place de 1 à 4
- U19
  - U19 - 2<sup>ème</sup> année – classement Scratch Top 10 place de 1 à 5
  - U19 – 1<sup>ère</sup> année – classement Scratch Top 15 place de 1 à 7
- U17
  - U17 - 2<sup>ème</sup> année – classement Scratch Top 20 place de 1 à 10
  - U17 – 1<sup>ère</sup> année – classement Scratch Top 30 place de 1 à 10
- U15 Biathlon
  - U15 – 2<sup>ème</sup> année place de 1 à 10 (classement U15.2)\*

\*(après prise en compte du choix de la discipline)

Classement établi sur les 4 épreuves nationales été/hiver

Prise en compte des 2 meilleures performances sur les 4 épreuves disputées (été et hiver) avec obligatoirement la prise en compte d'une épreuve de la manche hivernale.